

Date de dépôt : 17 décembre 2012

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre la fermeture de l'option spécifique musique au collège Voltaire

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1831 dans ses séances des 5 novembre et 3 décembre 2012, sous la présidence de M. Guy Mettan.

A également assisté à ces 2 séances, M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil. Le rapporteur la remercie vivement pour sa présence et l'aide précieuse apportée à cette commission.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

1. Audition de M^{me} Imboden et de M. Leveillé, pétitionnaires

M. Leveillé prend la parole et déclare être en dernière année au collège Voltaire en option musique. Il explique que son choix provient d'une tradition familiale puisque son père, son frère et sa sœur ont suivi cette filière avant lui et que sa sœur vit actuellement de la musique. Il ajoute que cette filière lui permet d'explorer sa passion, de suivre des cours avec de très bons professeurs et de trouver une voie dans ce domaine, ainsi que de rencontrer des personnes issues du même milieu.

M^{me} Imboden dit avoir terminé cette filière, et qu'elle aimerait faire carrière dans le domaine de la musique. Elle a en outre pu participer à l'orchestre du collège de Genève. Habitant Chambésy, elle explique avoir hésité un moment à se rendre au collège Voltaire en raison de la durée des

trajets. Elle déclare comprendre que l'Etat doit faire des économies mais pense que, s'il ne faut conserver que deux collèges proposant la filière option spécifique musique, il est nécessaire d'en conserver au moins un sur chaque rive.

Un commissaire (R) rappelle qu'il était question jadis de la maturité artistique qui a été supprimée par une ordonnance fédérale. Il signale ensuite qu'il y a des gens qui viennent de très loin au collège Rousseau pour obtenir la maturité bilingue et se demande si la revendication des pétitionnaires n'est pas une revendication de confort.

M^{me} Imboden répond que la musique nécessite un investissement très important. Qu'il est question d'au moins une heure de pratique d'instrument par jour et de trois heures tous les mercredis pour l'orchestre du collège. Elle rappelle également qu'il est encore question de préparer les autres cours menant à la maturité. Elle pense que tout cela est assez délicat.

Une commissaire (Ve) demande ce que signifie le fait que l'OS musique du collège Voltaire soit menacé de disparition et quels sont les effectifs à Voltaire, à de Saussure et à Claparède.

M. Leveillé répond que la pétition a été rédigée au mois de mai 2012 et que c'est l'association des étudiants qui avait eu vent de cette nouvelle de la part de la direction et des doyens.

Sur les chiffres, M^{me} Imboden répond qu'ils sont 24 élèves à de Saussure et 14 élèves à Voltaire. Elle ajoute qu'il y a par ailleurs eu des soucis au niveau de l'enseignement. Elle imagine que les cours proposés dans les deux autres collèges sont plus attrayants qu'à Voltaire.

M. Leveillé ajoute qu'il y a eu 49 inscriptions l'année passée sur l'ensemble de l'OS musique à Genève, dont 12 à Voltaire. Cela étant, il précise qu'à l'heure actuelle, il y a plus d'élèves en OS musique à Voltaire qu'au préalable.

Un commissaire (L) demande d'où viennent les élèves qui fréquentent le collège Voltaire.

M. Leveillé répond que le collège Voltaire est réputé pour accueillir des élèves provenant de la campagne en raison de sa proximité avec la gare. Il ajoute qu'il y avait 5 ou 6 personnes provenant de Satigny et de Chambésy l'année passée et une personne venant de Gy cette année.

Une commissaire (L) demande aux pétitionnaires pourquoi ils ont indiqué, préalablement, que l'option spécifique musique du collège Voltaire n'attirait pas beaucoup d'élèves.

M^{me} Imboden répond qu'il y a plus de personnes qui ont envie de s'inscrire à de Saussure qu'à Voltaire en option spécifique musique. La raison est que les projets musicaux au collège de Saussure sont de plus grande envergure. Par exemple, une comédie musicale y est produite tous les deux ans.

La commissaire demande ce qu'en pensent les professeurs.

M. Leveillé répond que le collège Voltaire avait un professeur de musique à 100% jusqu'à l'année passée, ce qui a restreint le nombre de professeurs qui offraient des cours.

La commissaire constate que le corps professoral n'est donc pas assez varié, ce qui a appauvri les cours.

M. Leveillé précise que ce professeur est en congé maladie et qu'il est actuellement remplacé par 4 ou 5 professeurs plus dynamiques. Il précise que ce changement permet d'attirer plus de monde.

Un commissaire (R) observe que 49 élèves inscrits en option spécifique musique en 2012 représentent deux classes et non trois. Il se demande s'il n'est pas logique de n'avoir que deux classes et non trois et si la période qui voyait des ouvertures de classes pour 12 élèves n'est pas révolue.

M. Leveillé répond par l'affirmative mais prétend qu'il faudrait une classe sur chaque rive.

M^{me} Imboden pense malgré tout qu'il est plus agréable d'enseigner à une classe qui possède moins d'élèves qu'à une classe qui en possède plus. Elle signale qu'une option spécifique avec 24 élèves, quelle que soit l'option, ne semble pas très raisonnable.

Un commissaire (MCG) remarque que la solution de deux classes de 24 élèves semble donc acceptable mais difficile. Il ajoute que la question de la répartition entre les deux rives semble, quant à elle, légitime.

2. 1^{er} tour de table

Un commissaire (UDC) juge qu'il serait intéressant d'entendre le DIP. Outre les raisons financières, les aspects organisationnels doivent être pris en compte dans cette problématique.

Un commissaire (L) rappelle que les options spécifiques ont été éloignées de la gare il y a une vingtaine d'années, ce qui pose problème maintenant au vu des transports publics.

Un commissaire (R) pense qu'il y a un aspect important derrière cette problématique, un aspect repris par la motion 2104. Il ajoute qu'il y a en l'occurrence un problème de structure, soit la maturité à la carte.

3. Audition de MM. Charles Beer, conseiller d'Etat, et Sylvain Rudaz, directeur de l'enseignement postobligatoire

M. Beer déclare en premier lieu qu'il est nécessaire d'accorder le plus grand soin à l'allocation des moyens budgétaires et qu'un certain nombre de dispositions sont ainsi prises afin d'éviter les sous-effectifs dans les classes. Il précise avoir demandé un travail allant dans ce sens à la direction générale du postobligatoire afin d'éviter les dépassements budgétaires. Il rappelle également que, suite à des travaux parlementaires, le DIP se penche sur la maturité et sur une affirmation des profils, que ces derniers doivent être réhabilités et que les parcours doivent être rendus cohérents. Il ajoute que la bonne gestion des deniers publics est évidemment un impératif.

Il indique que deux groupes d'option spécifique musique ont donc été formés et qu'il n'y a aucune raison d'en maintenir trois. Pour conclure, il rappelle que le canton est petit et que les trajets y sont plus courts contrairement aux autres cantons.

Un commissaire (MCG) dit comprendre la rationalisation des coûts faite par le canton. Cela étant, il se demande pourquoi ne pas conserver un groupe d'option spécifique musique sur chaque rive.

M. Beer répond que c'est une question d'effectifs mais également de pédagogie.

M. Rudaz précise que le collège Voltaire perd rapidement ses élèves en OS musique, ce qui n'est pas le cas à Claparède et à de Saussure. Il pense qu'il convient de voir les choses dans la durée et que toutes les options seront redistribuées sur les deux rives, ce qui n'est pas encore possible pour le moment. Il ajoute que c'est une des questions qui accompagne la réforme du collège et que cette mesure sera certainement mise en place à partir de 2014.

M. Beer ajoute que le but est de rendre plus compréhensible le profil des élèves, d'améliorer l'identité des établissements et que cela sera fait sur les deux rives, tout en s'assurant que la communication en transports publics est garantie.

Un commissaire (MCG) demande ce qu'il en est du tournus des enseignants de musique. Il imagine que les plages horaires ne sont pas surchargées pour 12 élèves à Voltaire.

M. Rudaz répond qu'il y a 1,5 poste d'enseignant à plein temps pour chaque bâtiment. Il ajoute que chaque collège a environ 800 élèves avec une répartition entre la musique et les arts plastiques. Il précise que le renouvellement est assez lent.

4. Position des groupes et votes

Le groupe MCG pense que le département a donné toutes les réponses nécessaires et qu'une solution définitive sera apportée en 2014. Il propose donc de déposer la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Au contraire, le groupe UDC, bien que satisfait des éléments apportés par le département, demande le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat pour que ce dernier mette tout cela par écrit. Ainsi, il restera une trace écrite de ces dires tant pour notre Grand Conseil que pour les pétitionnaires. En outre, il se déclare surpris de la confiance subite du groupe MCG envers le Conseil d'Etat. En résumé, il propose donc de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat afin d'obtenir des explications écrites.

Le groupe PDC se déclare également satisfait des réponses apportées, mais indique qu'il soutiendra la demande de renvoi au Conseil d'Etat pour les raisons évoquées.

Le groupe des Verts ira dans le même sens. Il pense qu'il est nécessaire que le Conseil d'Etat et les parents sachent que le Grand Conseil est attentif à cette problématique.

Les groupes Radical et Libéral pensent que le DIP est à un tournant puisqu'il y aura enfin une pression financière sur un département qui ne dépense peut-être pas toujours l'argent au bon endroit. Ils croient que cette problématique relève de la réflexion à tenir sur l'ensemble du département. Ils ajoutent que, pour avoir une réflexion globale, il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Ils répètent qu'il serait anormal d'avoir des sous-établissements et des établissements élitistes.

Le groupe Socialiste se déclare également en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le Président met aux voix le dépôt de la P 1831 sur le bureau du Grand Conseil :

Pour : 2 (2 MCG)
Contre : 12 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

La proposition de dépôt de la P 1831 est refusée.

Le Président met aux voix le renvoi de la P 1831 au Conseil d'Etat :

Pour : 12 (2 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
Contre : 0
Abstentions : 2 (2 MCG)

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté.

5. Conclusion

Mesdames et Messieurs les députés, persuadée du bien-fondé de ses conclusions, la Commission des pétitions vous recommande de renvoyer la P 1831 au Conseil d'Etat.

Pétition (1831)

contre la fermeture de l'option spécifique musique au collège Voltaire

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'OS musique du collège Voltaire est à nouveau menacée de disparition, ceci pour des causes de manque d'élèves et manque de moyens financiers. Pourtant, il y a actuellement bien plus d'élèves en musique qu'il n'y en avait il y a quatre-cinq ans. Le collège Voltaire est le seul collège sur la rive droite à posséder une option musique. Avec cette suppression, les musiciens venant des communes éloignées se verront envoyés dans d'autres établissements qui sont situés beaucoup plus loin de la gare Cornavin que le collège Voltaire.

Cette option sert de tremplin aux jeunes musiciens pour jouer dans des groupes, des orchestres et pour accéder au monde de la musique professionnelle.

Aujourd'hui, c'est la musique. Demain ce sera le grec, le latin, le dessin. Non à la disparition de l'OS musique à Voltaire. Oui à une éducation variée, à l'écoute des envies et des passions des jeunes.

N.B. 1946¹
*p.a. Association des élèves du
collège Voltaire*
21, rue de Voltaire
1201 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 1879 signatures électroniques.

Contre la fermeture de l'Option spécifique musique au Collège Voltaire

Le Collège Voltaire a une longue tradition musicale. De nombreux musiciens professionnels réputés y ont été formés (Philippe Dragonetti, Thierry Fischer, Moncef Genoud, Olivier Rogg, Nicolas Lambert, des musiciens de l'OSR), d'abord dans le cadre de la section artistique, puis de l'OS musique. Cet enseignement permet depuis de nombreuses années à de jeunes étudiants passionnés de faire de la musique dans un cadre agréable et avec une structure adaptée. Plusieurs fois déjà, l'OS a failli disparaître, mais à chaque fois elle a été sauvée par des gens qui n'étaient pas d'accord que l'enseignement musical et la culture soient sacrifiés pour des raisons de rentabilité.

Aujourd'hui encore, l'OS musique est menacée, et cela dès la rentrée 2012-2013. On dit qu'il n'y a pas assez d'élèves inscrits alors qu'il y en a bien plus qu'il y a 4-5 ans. Alors qu'il n'y avait qu'une poignée d'étudiants musiciens il y a un temps, les classes possèdent entre 8 et 15 élèves aujourd'hui.

De plus, cette option sert de tremplin pour les jeunes talents, leur permettant d'aller dans des groupes, des orchestres, d'entrer dans des écoles musicales, d'accéder au monde de la musique. Avec cette disparition, il ne restera plus que deux collèges à Genève offrant une OS musique, tous deux sur la rive gauche. Comment feront les musiciens venant de Pregny-Chambésy, de Versoix, de Céligny, de Satigny, de Gy et des autres communes éloignées ? Ils pouvaient jusqu'ici se rendre à Voltaire depuis la gare Cornavin. On pourra dire, d'ici quelques années, que la demande de cours de musique chez les étudiants est en baisse, ce qui permettra la suppression d'une nouvelle option artistique...

Ce que nous voulons, c'est le maintien de l'OS au Collège Voltaire mais aussi un renforcement de l'option, à savoir :

Des professeurs compétents et en nombre suffisant

Une structure adaptée à l'épanouissement des qualités musicales : un matériel en bon état ainsi que des ateliers variés (jazz, classique et chœur)

Cette revendication ne concerne pas seulement le Collège Voltaire. C'est une bataille pour la culture, pour stopper les amputations pratiquées dans l'enseignement. Aujourd'hui c'est la musique à Voltaire, demain ce sera le grec, le latin, la gymnastique et pourquoi pas le dessin ?

Nous voulons stopper ces restrictions. Nous voulons une éducation variée qui permet l'épanouissement de toutes les envies et de toutes les passions. Non à la suppression de l'OS musique au Collège Voltaire !